

CR PUUSP du CS 25 juin 2019

Ce CS a abordé plusieurs points difficiles, le principal étant lié aux décisions prises au précédent CS, jugées juridiquement non valables a posteriori.

Les traditionnelles informations ont mis en avant une mission en Chine pour la mise en place d'une collaboration en agronomie. Nous sommes en attente des réponses pour les Universités Européennes. Plusieurs appels PIA et CPER sont attendus. La Région est toujours sur les mêmes appels et dynamiques, en particulier dans la définition de la relation avec les Universités. L'établissement est en discussion avec le ministère, différentes réformes font l'objet de débats, comme la possibilité que les chercheurs aient une charge d'enseignement. La signature du CCOSL est annoncée pour le 12 juillet.

Lors du précédent CS, l'appel à projet interdisciplinarité n'avait pas pu être traité le matin. La séance avait été suspendue pour nous laisser manger. La reprise de séance s'étant faite sur le créneau du CS restreint, les décisions prises s'avèrent ne pas être valides. Elles ont été présentées et validées à nouveau. Maxime a fait une intervention pour demander que le travail des membres du CS soit respecté et ne soit pas cassé a posteriori. Il en a profité pour rappeler qu'il était dommage que le règlement intérieur de l'UL prévoie un délai minimum pour la réception des convocations, mais pas pour les documents. La directrice du pôle SJPEG a également fait une intervention pour demander à ce que les motivations des décisions soient transmises aux pôles, en particulier pour les projets non retenus. La gestion de cet appel a mobilisé de manière significative les unités de recherche et les pôles, et les différents acteurs ont besoin de comprendre pourquoi ils n'ont pas été retenus.

Le CS vote plusieurs fois par an en comité restreint sur une partie importante des vacances réalisées dans l'établissement. Cela entraîne de nombreux débats. La VP-CA est venue pour discuter de la maîtrise des heures complémentaires. La charge d'enseignement de l'UL est d'environ 950kh : 650kh sur services statutaires et donc 300kh en heures complémentaires ou vacances. Une présentation budgétaire nous a été présentée contenant de nombreuses données intéressantes. Maxime a fait une intervention qui est restée sans réponse explicite pour demander quel était le message de l'établissement sur cette question. Au cours de la discussion, la VP-CA a dit que ni elle, ni le président n'étaient favorables à la modulation de service à la hausse. On notera que les heures comp. représentent l'équivalent de 1170 postes, et qu'il a été précisé que le coût de ces heures comp. est environ dix fois moins important pour l'établissement que des recrutements d'enseignant-chercheurs... L'établissement a aussi connu une augmentation de 8200 étudiants entre 2012 et 2017. Les heures de sous-service ont quant à elles baissé de 44% entre 2012 et 2016 (passant de 24kh à 14kh).

L'établissement a confectionné un document de synthèse sur les droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires (document de travail pour l'instant non diffusable).

Nous ne comprenons pas le principe de synthétiser l'ensemble des décrets et réglementations en donnant les interprétations de l'UL.

Par ailleurs, le document présentait une séquence CT, CS, CF, CA, mais la version présentée n'est pas la même que celle discutée au CT.

La discussion a été assez difficile. Au-delà de la qualité désastreuse du document dans lequel il est impossible d'identifier l'origine (décret versus règle locale, nouvelle ou ancienne) des dits droits et devoirs, le point d'achoppement principal à ce stade de la réflexion a été le lieu de résidence qui doit obligatoirement se trouver en Lorraine (région qui

n'existe plus administrativement...) sans dérogation possible au-delà de la première année d'embauche (dans la proposition actuelle, pas de dérogation possible pour les collègues travaillant dans un site de l'UL proche d'une frontière avec une autre région (Bar le Duc étant par exemple à 15km de la région Champagne-Ardenne...). Maxime a fait une intervention pour demander que soit explicitement transmis au CA que des membres du CS s'inscrivaient contre la méthode.

Les EA (équipe d'accueil) sont amenées à disparaître, la terminologie n'étant plus utilisée. Le paysage devrait se recomposer avec des UMR et des UR (Unité de recherche). La première différence importante est que la création des UR ne dépendra plus du ministère mais des établissements. Les EA continuent d'exister pour le quinquennat en cours. Un modèle d'évolution possible est proposé par le VP CS. Nous avons suggéré que les directeurs de pôles soient officiellement en charge de l'animation de la réflexion sur l'évolution des unités actuelles en vue de la prochaine accréditation. Nous pensons que cette modification entraînera une réorganisation des laboratoires lors du prochain quinquennal, avec des unités de taille plus importante. Leur création dépendra de la politique scientifique de l'établissement. Comme toute ré-organisation, cela fera risque de bousculer des équilibres.

Nous avons discuté du budget de la mission recherche. Nous nous sommes abstenus sur la proposition de répartition du budget en baisse de 300k€ (soit 3.6%) entre les différentes enveloppes. Maxime s'est abstenu sur la répartition entre les pôles, tout comme sur l'enveloppe d'investissement (en baisse) et la répartition des contrats doctoraux.

Le résultat de l'appel à projet pré-maturation 2019 a été discuté et validé. A nouveau, il a été demandé que les directeurs de pôles soient officiellement informés. Nous avons de plus désigné un membre du CS au comité d'évaluation de cet appel à projet.

L'ED SLTC a présenté son bilan des dernières années. Une discussion importante sur le financement de l'impression des thèses a donné lieu à un débat animé. Deux équipes projets mixtes ont été validées. Nous avons validé les propositions de prix de thèse Etablissement 2019. Un membre du CS a suggéré que les différents projets Impact de LUE nous soient présentés à l'automne.

Maxime Amblard
Lydéric France
Elus Pour Une Université de Service Public